

CREDIT CONSO

Taux exceptionnels jusqu'au 15 avril 2016



Durée maximum 7 ans, avec 3 mois différés de remboursement

N° 477 du 09 Mars 2016 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

**Quittance sécurisée
POURQUOI SON
INTRODUCTION PAR L'OTR
DANS LA COLLECTE DES
RECETTES FISCALES ET
DOUANIÈRES** P.8

Affaire Etat togolais-OTR contre les ex agents des régies des douanes et impôts



Gil Benoît Afangbédji

LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO DÉBOÛTE LES 184 PLAIGNANTS

P.3

ME JIL BÉNOÎT AFANGBÉDJI, UN AVOCAT QUI ABANDONNE SES CLIENTS

Fonctionnement de la plate-forme GUCE

Bernadette Lekezim-Balouki et Rabih Halabi sur les installations de Seguce-Togo à Sanvee-Condji

P.6



La ministre Lekzim entourée des responsables de SEGUCE

Football/ Matches Togo-Tunisie

**ADÉBAYOR NE VEUT PAS DE LA SÉLECTION
LA FÉDÉRATION PREND ACTE**

P.1

Pluies diluviennes

UNE TORNADE DÉCOIFFE LES MAISONS DANS KOLO KPANDO ET KOLOGAN, LOMÉ SOUS LES EAUX DEPUIS HIER

LE MINISTRE GUY MADJÉ LORENZO DANS L'AGOU POUR APPORTER LE RÉCONFORT DU CHEF DE L'ÉTAT

Dans l'après-midi du 05 mars 2016, deux localités de la préfecture d'Agou ont vu leurs maisons décoiffées par une tornade. Au total, 76 ménages de Kolo Kpando et 36 de Kologan ont été victimes de cette tornade. D'où la nécessité pour le gouvernement de leur porter assistance. C'est dans cette optique que deux ministres de la république, en l'occurrence, Guy Madjé Lorenzo de la Communication et Tchabinandi Kolani-Yentcharé des Affaires Sociales se sont rendus sur les lieux. Une manière d'apporter le soutien et le réconfort aux sinistrés. Et c'est au nom du chef de l'Etat et du gouvernement que des vivres et non vivres composés respectivement de sacs de riz et de maïs, des pains de savons, des couvertures, des nattes, des tôles, des fournitures scolaires etc... ont été remis aux victimes. Le ministre Lorenzo a réitéré l'engagement du chef de l'Etat à toujours soutenir les populations vulnérables, particulièrement, celles qui



subi les chocs ou des pertes suite aux catastrophes de toute sorte. Il a remercié les autorités locales, les forces de l'ordre et les populations qui ont contribué à faire les premiers secours aux sinistrés, opération rendue

de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation à travers l'Agence de Solidarité Nationale. La ministre Yentcharé a profité pour lancer un appel pour une solidarité en faveur des



possible grâce au Ministère sinistrés.

Et Lomé sous les eaux

Trois jours après la tornade dans Agou, c'est Lomé la capitale qui se retrouve sous les eaux après une pluie diluviennes. Hier mardi, beaucoup de quartier de Lomé nageait. Les secours n'ont pas tardé pour porter assistance aux nécessiteux. Une promptitude saluée par les sinistrés.

Que ce soit à shell kilkamè, assivito niveau TDE, quartier Bè Ahligo, les maisons et autres installations ont été envahies

d'autres localités ont été victimes des pluies diluviennes et des catastrophes de tout genre. Ce qui a conduit le gouvernement à mettre en place des structures susceptibles de réagir le plus rapidement une fois que la situation se présente. Le projet, PGCIT initié par le gouvernement et appuyé par le PNUD se situe dans ce cadre.

La bonne nouvelle, c'est qu'au moment où nous mettons sous presse, aucune



par les eaux rendant la circulation des engins et piétons difficile. Ces dernières années, la capitale Lomé et bien

perte en vie humaine n'est signalée, que ce soit à Agou ou à Lomé.

Le Messenger & Roland

Journée internationale de la femme

LES FEMMES JURISTES DU TOGO FONT L'ÉTAT DES LIEUX SUR LE RESPECT ET LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES AU TOGO

Le 8 mars de chaque année est célébrée, dans le monde entier la journée internationale de la femme. Au Togo, les femmes juristes ont célébré l'événement à Lomé, à travers une rencontre autour de deux thèmes. Le premier porte sur « les innovations du nouveau code pénal en matière de protection des droits de la femme », et le second sur « l'incération et l'accouchement en prison de la femme enceinte : la situation au Togo ». Occasion de jeter un regard sur ces deux aspects pour un meilleur respect des droits de la femme au Togo.

Pour les femmes juristes du Togo, même si le nouveau code pénal est hautement répressif, il est également vrai qu'en matière de

protection des droits de la femme plusieurs avancées ont été réalisées. Elles prennent comme exemples, les articles 311 à 313 dudit code. Ces articles ont été exclusivement consacrés aux discriminations à l'égard des femmes.

Pour Me Azibli-Wolou Emilie, présidente du comité d'organisation, il apparaît nécessaire dans le cadre de la célébration de cette journée, de profiter pour parcourir ces innovations. Déjà, en prélude à cette fête, une journée porte ouverte a été organisée le lundi dernier dans le but d'offrir des prestations gratuites aux femmes et mères sur des sujets spécifiques.

Il a été question de procéder à la distribution gratuite du code togolais des personnes et de la famille pour une large appropriation et vulgarisation, des explications et questions d'éclaircissement ont été abordées.

La journée de la femme a été instituée par les nations unies pour attirer l'attention des pays -nations sur le respect des droits de la femme dans les pays. Pour cette année 2016, la communauté internationale a choisi comme thème « planète 50-50 d'ici 2030 : franchissons le pas de l'égalité des sexes ».

Au plan nationale, les autorités ont retenu le thème « Droits égaux et

opportunités égales pour un Togo émergent d'ici 2030 ». La Ministre de l'Action Sociale, de la Promotions de la Femme et de l'Alphabétisation a saisi l'occasion pour rassurer les femmes togolaises de l'engagement du gouvernement à continuer par faire leur promotion en vue de leur donner une chance égale au même titre que les hommes. Elle à encourager les femmes qui se battent au quotidien pour obtenir leur Droit et toutes les associations de femmes qui ne cessent de promouvoir ce droit à travers les sensibilisations.

Charles

Affaire Etat togolais-OTR contre les ex agents des régies des douanes et impôts

LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO DÉBOUTE LES 184 PLAIGNANTS

ME JIL BÉNOÏT AFANGBÉDJI, UN AVOCAT QUI ABANDONNE SES CLIENTS

La cour de justice de la Cédéao vient de rendre public son verdict dans l'affaire de rupture de contrat opposant 184 ex-agents des anciennes régies des douanes et des impôts à l'Etat togolais et l'office Togolais des Recettes(OTR).

En effet, les requérants accusent l'Etat togolais et l'Office togolais des recettes d'être évincés de leurs emplois, estimant que le traitement qui leur a été réservé au cours de la mise en place de l'OTR est caractéristique de la volonté des autorités de bafouer leur dignité et de les soumettre à un traitement cruel et dégradants. Et pour ce faire, ils réclament la somme totale de 75 milliards 100 millions comme dommages et intérêts. Et c'est Me Jil Benoît Afangbédji, Avocat à la Cour à Lomé, représentant les intérêts des 184 agents qui a attiré l'Etat togolais et l'OTR par-devant la Cour de Justice de la CEDEAO par requête en date du 17 octobre 2014 pour, violation de leur droit, atteinte à l'honneur et à leur dignité, torture et traitements cruels, inhumains et dégradants et atteinte au droit à la vie du nommé DOZEN Kokou.

La décision de la Cour a été portée à l'intention de la presse, à Lomé, le vendredi dernier par les responsables de l'Office dont, le commissaire générale de l'office togolais des recettes OTR, Henry Gapery.

Le commissaire général a présenté aux médias, le processus qui a conduit à l'opérationnalisation de l'OTR. Un processus qui s'est fait par étape : La phase de redéploiement du personnel des anciennes régies financières au sein de la nouvelle structure et celle du recrutement de la personne externe. Mais ceux des anciennes régies financières non retenus ont été remis à la disposition de la fonction publique pour affectation dans d'autres départements.

« Il n'y a jamais eu de licenciement, ni de rupture de contrat. Les étapes de recrutement et les appels à candidature ont été définis par un cabinet indépendant, "Crown Agents" », a précisé Henry Gapery.

Ce sont ces conditions qui n'ont pas été du goût de certains agents qui ont préféré traduire leur employeur devant une cour sous-régionale.

Mais dans sa décision rendue le 16



Gapéri (Commissaire Général de l'OTR à gauche) et un des avocats

février 2016 à Abuja, ils ont été tout simplement démentis. La décision est claire.

« ...Aucune violation des droits de l'homme ne peut être imputée à l'Etat du Togo ; déboute en conséquence les requérants de leurs prétentions ; Met les dépens à la charge des requérants. », c'est en substance ce qu'on peut lire dans la décision de la Cour.

Les 184 requérants sont pour la plupart, en moins de trois ans de la retraite et ceux qui avaient opté pour une retraite anticipée ont vu leurs indemnités versées par l'Etat, pour le temps restant de leur carrière calculé sur la grille salariale de l'OTR, avec prise en charge de leurs cotisations sociales.

La création de l'OTR selon le décret s'inscrit dans la vision de lutter contre la fraude dans la collecte des recettes pour l'Etat. Il a mobilisé pour l'année 2015, plus de 500 milliards de f Cfa, a déclaré récemment, le ministre d'Etat, ministre des Finances, Adji Othète Ayassor devant les députés.

Me Afangbédji, un avocat qui abandonne ses clients

Dans ce dossier, l'avocat des requérants se trouve être Me Jil Benoît Afangbédji, celui que certains appellent, ironiquement « avocat des dossiers pourris » ou «

avocat des intérêts ». Pour la plupart des togolais, lorsqu'on évoque ce nom dans l'environnement de la justice, ce sont des jurons, comme pour dire peut-être qu' « on est fatigué de lui »

ou « c'est toujours lui, alors qu'il ne fait rien de bon », etc.... Et cela a encore été prouvé, puisque, lorsqu'il s'est agi de la première convocation de la Cour de Justice de la CEDEAO, en octobre dernier, pour examiner la plainte, qu'il a lui-même déposée au nom des plaignants, Me Afangbédji ne s'est



Gil Benoît Afangbédji

pas présenté. Il a plutôt envoyé un de ses stagiaires. Ce dernier ne maîtrisant apparemment pas le dossier, a demandé un renvoi. Ce que la Cour a accepté en fixant une autre date, celle du 16 février 2016. Mais contre toute attente, le 16 février, l'avocat Afangbédji ne s'est pas présenté. Ce qui a obligé la cour à rendre sa décision.

« C'est une grosse déception », laisse entendre un plaignant, qui dit ne plus faire confiance en Me Afangbédji. « J'avais depuis dit ça

aux amis. Ce monsieur ne m'inspire pas confiance. Moi je ne le considère pas comme étant un avocat, il suit ses intérêts, c'est tout. Mais je n'ai pas été écouté. Voilà, là où nous en sommes aujourd'hui », a confié furieusement, un autre plaignant.

Comme on peut le voir, ce qui s'est passé, ressemble bien à un bateau qu'un capitaine abandonne dans la mer au grand désarroi des occupants. Lorsqu'un plaignant laisse entendre qu'il ne l'inspire pas confiance, cela vient confirmer ce que de nombreux togolais disent ouvertement ou discrètement au sujet de l'homme. Membre de plusieurs organisations des droits de l'homme, où il se verra écarté à chaque fois, Me Afangbédji a créé, il y a environ 4 ans, « Ensemble pour les Droits de l'Homme », après avoir quitté, le CST, un collectif créé par les hommes politiques de l'opposition et certaines organisations de la société civile en 2012. Se présentant comme un donneur de leçons en démocratie, en tapant à chaque fois qu'il trouve l'occasion sur le pouvoir de Lomé, il va s'illustrer dans beaucoup de dossiers auxquels, il ne sera même à la hauteur. Après son inscription au TPI (Tribunal Pénal International), il a crié sur tous les toits, donnant l'impression comme s'il était l'unique avocat au monde qui devrait s'occuper des affaires au TPI. Que d'interviews dans les colonnes de certains médias et sur les radios privées de la place sur cette inscription, pour se donner de l'importance. Et pourtant, tout observateur averti s'est que Me Afangbédji traîne pal mal de casseroles derrière lui. Pour un citoyen qui connaît bien Me Afangbédji, « il faut éviter de l'associer dans des affaires sérieuses » confiait il y peu un citoyen.

Les requérants dans l'affaire Etat togolais-OTR contre les ex agents des anciennes régies des impôts et des douanes, n'auront que leurs yeux pour pleurer. Ils n'ont pas sur faire le bon choix pour avoir un bon conseil. L'échec de leur démarche était inévitable. La preuve, c'est qu'il les a abandonnés au moment où ils avaient plus besoin de lui.

LM

Le ministre Pius Agbétomey au sujet des Droits de l'homme au Togo

« Nous ne disons pas que tout est parfait mais il y a des efforts qui sont faits... »

Le 29 mars dernier, une délégation avec à sa tête le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé était à Genève, pour participer à la 31e session du Conseil des Droits de l'Homme. Dans cette délégation, figurait, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Relations avec les institutions de la République Pius Agbétomey. A l'occasion, le confrère du journal "LE LIBERAL" qui était aussi de la délégation, lui a tendu son micro. Le ministre dans ses propos, est revenu sur le choix du Togo au Conseil des Droits de l'Homme et des efforts accomplis par le pays en matière des droits de l'homme. Pius Agbétomey pense que tout n'est pas parfait, mais des efforts sont faits tout de même.

Voici l'intégralité de l'interview accordée au confrère.

Le Libéral : Monsieur le Ministre bonjour, le Togo vient de faire son entrée solennelle au conseil des droits de l'homme tout s'est joué en janvier 2016, alors dites ce qui a milité en faveur de l'élection de votre pays au sein de cette importante institution des nations unies ?

Ministre AGBETOMEY : Ce qui a déterminé le conseil des nations à élire le Togo au conseil des droits de l'homme c'est les efforts que notre pays a pu fournir en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Nous savons tous très bien dans notre pays qu'il y a pas longtemps le bureau du HCDH a eu à fermer sa représentation. La raison est simple, il a été jugé que le Togo est parti d'une étape à une autre étape ce qui confirme ses efforts en matière des droits de l'homme. C'est vrai que c'est un processus on n'est pas encore au top niveau. Vous savez que bientôt nous allons passer à l'Examen Périodique Universel en novembre prochain, ce qui permettra encore au conseil des droits de l'homme de voir quel est le niveau d'avancement des efforts que le Togo ne cesse de fournir en matière des droits de l'homme.

Le Libéral : Parlant d'effort en matière des droits de l'homme, quels sont les éléments fondamentaux concrets qui ont pu militer en faveur du Togo ?

Ministre AGBETOMEY : Ces éléments sont de plusieurs ordres quand on parle de liberté en général, liberté d'expression de liberté d'association bref des libertés individuelles et collectives nous voyons qu'il y a des efforts qui ont été vraiment fournis. Nous savons aussi que le Togo a ratifié plusieurs instruments de défense et de promotions des droits humains. Le vote du nouveau code pénal en novembre passé a été salué par tous. Dans ce nouveau code pénal, il a été intégré au moins 38 normes internationales ce qui est très fondamental. Aujourd'hui la torture est un crime prévu et puni par



les dispositions pénales de notre pays. Nous voyons aussi qu'il n'y a pas longtemps, notre pays a procédé à l'adoption d'une loi qui crée une haute autorité de lutte contre la corruption voilà des efforts qui sont fournis. On peut évoquer aussi la redynamisation de la justice par le programme de modernisation de la justice. Nous ne disons pas que tout est parfait mais il y a des efforts qui sont faits pour permettre l'accès du citoyen du faible à la justice. Avec les efforts politiques le Togo a organisé des élections transparentes paisibles et sans violence saluées par toute la communauté internationale. Voilà tous ces efforts qui ont concouru à l'élection du Togo.

Le Libéral : Le bureau du HCDH a fermé, le ministère des droit de l'homme a disparu, le Togo engagé dans les droits de l'homme sans un ministère de tutelle est-ce un paradoxe ?

Ministre AGBETOMEY : Pas de paradoxe, quand vous parlez de la disparition du ministère des droits de l'homme ce n'est que artificiel puisqu'actuellement moi en tant que ministre de la justice, je suis également chargé des droits de l'homme c'est à ce titre que je suis ici (ndlr Genève). Si vous suivez bien l'actualité, il a été adopté un avant-projet de loi qui porte modification de la structure de la CNDH

et qui va passer bientôt à l'Assemblée Nationale c'est dire qu'en matière des droits de l'homme on est toujours présent. Le bureau du HCDH a été implanté pour un but la situation s'étant normalisée, il n'a plus d'existence viable il faudrait que le Togo continue à faire tous les efforts quotidiennement pour aspirer à la perfection je dis bien et je le redis la perfection n'est pas de ce monde c'est un combat de tous les jours. Cette disparition c'est de nom tout simplement les droits de l'homme existent toujours la preuve c'est que tous les agents qui travaillaient au ministère des droits de l'homme sont toujours là et sont sous notre direction.

Le Libéral : Vous l'avez dit les droits de l'homme c'est une quête perpétuelle quels sont les aspects sur lesquels le Togo doit faire des efforts ?

Ministre AGBETOMEY : Les efforts, je dirai c'est toujours dans tous les domaines. Au niveau de la nouvelle structure de la CNDH, il y a un mécanisme de prévention, de lutte contre la torture, contre les traitements inhumains dégradants etc...c'est une lutte qu'il faut faire dans ce domaine, par exemple lorsqu'il y a des faits qui sont constatés en matière pénale, que les procédures puisse bien suivre leur cheminement et tous ceux qui interviennent dans la confection de

cette procédure-là à savoir la police judiciaire la gendarmerie que tous ceux-là puisse être sensibilisés à la bonne manière de faire afin qu'à l'avenir nos actions soient exempt de critiques voilà un cadre bien précis il faudrait que tous ceux qui interviennent dans la conduites des procédures pénales soient bien outillés pour que quand la procédure arrivera sur le plan judiciaire devant les tribunaux, qu'on dise que voilà la procédure a été bien conduite donc voilà le respect de la loi le respect des normes procédurales voilà un aspect important. Je voudrais souligner un autre aspect, dans le code pénal où les journalistes ont crié par rapport à l'article 497 qui est dirigé contre eux. Quand nous parlons d'un état de droit c'est quoi ? Nous sommes soucieux du respect de la loi. Il faudrait que tous les individus sachant qu'ils ont des droits. Ils ont aussi des devoirs et celui qui est chargé d'appliquer la loi, il faut qu'il sache le faire sans distorsion. Donc si vous vous faites une action qui s'imbrique dans le cadres de l'application d'une telle disposition textuelle c'est ce qu'on va appliquer on ne va pas faire de distorsion voilà les efforts que nous devons faire chacun de nous à tous les niveaux

Le Libéral : Je vous remercie monsieur le ministre

Lu sur le net !

Les fantasmes en 10 questions

Il vous suffit de fermer les yeux pour vous imaginer en train de faire l'amour avec une star ou avec votre voisin(e) de palier. Et alors ? Est-ce grave Docteur ? Faut-il parler de ses fantasmes à son partenaire ? Passer à l'acte ? Doctissimo répond à toutes vos questions.

1 - Qu'est-ce qu'un fantasme érotique ?

C'est un produit de l'imagination dont l'évocation suscite une émotion sexuelle. On résume souvent le fantasme à des scènes érotiques vues ou imaginées que l'on se plaît à se repasser sur son écran personnel. Mais le fantasme peut également être une idée, une impression, un sentiment. Les fantasmes ne sont pas que sexuels, ils peuvent exister dans tous les domaines qui éveillent les désirs et les plaisirs des hommes.

2 - D'où viennent les fantasmes ?

C'est bien parce qu'ils sont en prise directe avec notre psychisme que les fantasmes sexuels ont un tel pouvoir d'excitation. Ils figurent l'accomplissement de désirs inconscients plus ou moins déformés par des processus psychiques défensifs. Le désir inconscient qui s'exprime ainsi est le plus souvent méconnaissable. Pour comprendre la signification d'un fantasme un travail d'introspection psychanalytique est nécessaire.

Certaines personnes pensent que les fantasmes érotiques se créent à partir de scènes vues ou vécues à l'adolescence ou plus tard. C'est sans doute vrai en partie. En fait, si telle image ou telle expérience devient le contenu d'un fantasme pour une personne, c'est bien parce que cette représentation exprime de manière déformée mais malgré tout satisfaisante un de ses désirs inconscients.

3 - Tout le monde a-t-il des fantasmes érotiques ?

C'est un peu comme les rêves. Tout le monde rêve, mais les rêves ne se présentent pas toujours au réveil à la conscience du dormeur. L'imaginaire de tout un chacun fonctionne et donc, tout être humain a des fantasmes. Pour certains, les scènes imaginées n'ont pas de contenus mettant en scène la sexualité génitale humaine, ce qui les laisse penser qu'elles n'ont pas de fantasmes sexuels. Leur désir s'exprime à travers des scènes où les sentiments et les relations humaines sont prédominants.

4 - Faut-il raconter ses fantasmes à son partenaire ?

Poser la question indique déjà que cela ne va pas de soi... Avec son conjoint, il est évident de parler de son passé, de sa famille, mais de ces fantasmes... Là, c'est autre chose. Nos fantasmes émanent de parties intimes de notre être, les dévoiler c'est mettre à nu des représentations que nous ne comprenons pas toujours. Alors on peut vouloir en parler pour être plus proche de l'autre. Vouloir entendre son conjoint pour mieux le connaître. Mais comme la signification des fantasmes est difficilement accessible, incompréhension et gêne peuvent en résulter. Sauf peut-être si vous partagez les mêmes fantasmes. Mais rien n'est moins sûr ! Dans ce domaine pas de réponse unique ; chacun sentira ses limites et celles de son partenaire.

5 - Faut-il réaliser ses fantasmes sexuels ?

Là encore, il n'y a pas de réponse universelle. Chacun en fonction de sa problématique et de ce qu'il est, aura un rapport qui lui est propre avec cette partie de lui-même.

• Vous n'y avez jamais pensé et cela vous paraît irréalisable. Au regard de votre pudeur, de vos fantasmes eux-mêmes, vous n'en voyez pas l'intérêt. Votre sexualité vous satisfait et s'il y a des problèmes vous pensez que la solution est ailleurs.

Vous avez raison. Pour vous les fantasmes ont leur place dans votre imaginaire uniquement, et il n'y a aucune raison de modifier cela ;

• Vous y avez pensé mais vous n'êtes pas sûr(e) du résultat. Est-ce que l'excitation sera présente ? Est-ce que cela amusera votre partenaire ? Vous hésitez ? Alors avant tout parlez en ensemble. Votre hésitation est sans doute due à des impressions que vous ressentez sans pouvoir les nommer. Faites confiance à votre intuition. On ne peut jouer avec ses fantasmes à la légère ;

A suivre

SANTÉ

Cancer du sein, surpoids
OPTEZ POUR LA MARCHÉ !

Le sport, c'est bon pour la santé ! Depuis plusieurs années, on connaît les bénéfices de l'exercice physique. Selon deux travaux récents, une demi-heure de marche par jour suffirait aux femmes réduire leur risque de cancer du sein.



© Burger / Phanie

Choisie en 2001 comme thème de la journée mondiale de la santé, la lutte contre la sédentarité est associée à de nombreux effets bénéfiques. Mais face au surpoids et au cancer du sein, les femmes doivent-elles préférer un effort physique intensif ou régulier ? La réponse grâce à deux récentes études américaines.

Un effet bénéfique connu de longue date

On sait depuis longtemps que l'exercice physique peut réduire le risque de cancer du sein. Dès 2002, les recommandations de l'agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) et de la société américaine du cancer 4 préconisent ainsi aux femmes de pratiquer une activité physique régulière. Mais l'intensité et la quantité recommandées restaient jusqu'alors inconnues. Devait-il être pratiqué tout au long de la vie ou simplement limité à la période suivant la ménopause ? Autant de questions auxquelles se propose de répondre une vaste enquête scientifique américaine.

Face au cancer du sein, préférez la durée à l'intensité !

En étudiant 74 171 femmes âgées de 50 à 79 ans, 1 780 nouveaux cas de cancers du sein ont été diagnostiqués durant une période de suivi de près de 5 ans 5. En éliminant les autres variables pouvant influencer sur la survenue d'une telle maladie (indice de masse corporelle, traitement hormonal substitutif, tabagisme, hystérectomie, etc.), les chercheurs ont pu déterminer que :

• En comparaison avec les femmes les plus sédentaires, une activité physique modérée au moins trois fois par semaine dès l'âge de 35 ans réduit de 14 % le risque de cancer du sein. Si ces bonnes habitudes ont commencé à 18 ans ou à 55 ans, la réduction du risque est moindre ;

• Une activité équivalente à une heure et quart de marche hebdomadaire réduit de 18 % le risque de cancer du sein. Mais il semble inutile de s'épuiser à l'effort. En effet, les femmes pratiquant 10 heures de sport par semaine verraient leur risque réduit de 22 % ;

• L'effet positif est plus prononcé chez les femmes dont l'indice de masse corporelle est inférieur à 24,1, mais également perceptible avec un IMC entre 24,1 et 28,4. Pour savoir dans quelle catégorie vous vous trouvez, utilisez notre test en ligne.

De tels résultats suggèrent ainsi que la durée des exercices plus que leur intensité influent sur la réduction du risque de cancer du sein. Pas de raison donc de s'engager dans des jogging épuisants ou d'interminables séances d'aérobic... L'effet est plus important si ces bonnes résolutions sont prises dès l'âge de 35 ans.

La bataille contre le surpoids se joue sur la durée

Une autre étude parue dans la même revue du Journal de l'Association Médicale Américaine plaide en faveur d'un peu de sport. On sait depuis de très nombreuses années que lutter contre la sédentarité permet de réduire contre le surpoids 6. Mais là-encore, quelle durée et quelle intensité sont les plus bénéfiques ? Pour le savoir, l'équipe de John Jakicic a réparti 201 femmes en surpoids âgées de 21 à 45 ans dans quatre groupes jouant chacun sur deux paramètres : la durée et l'intensité de l'exercice (modéré ou intense).

Résultat : la durée est plus importante que l'intensité de l'exercice. Associée à un régime hypocalorique, un peu de sport permet de réduire le poids de 8 à 10 %. Les scientifiques recommandent ainsi 2 heures et demie d'exercice modéré par semaine, avec si besoin, la possibilité de pousser jusqu'à 60 minutes par jour comme le recommande l'Institut américain de médecine. "Attention, cette quantité de dépenses physiques peut être réalisée par la somme de petits "bouts d'efforts" de 10 minutes ou plus tout au long de la semaine" comme le précise le Dr Min Lee dans un éditorial 8 accompagnant les deux études.

Maladies cardiovasculaires, cancer, surpoids et obésité, diabète... les bénéfices de l'exercice physique sont largement démontrés. Le plan national nutrition et santé (PNNS) prévoyait notamment de favoriser une demi-heure de marche quotidienne, mais jusqu'alors aucune campagne de la lutte contre la sédentarité n'a été engagée. Et si demain, votre docteur vous prescrivait 30 minutes de sport ?

(A suivre)

Fonctionnement de la plate-forme GUCE BERNADETTE LEKEZIM-BALOUKI ET RABIH HALABI SUR LES INSTALLATIONS DE SEGUCE-TOGO À SANVEE-CONDJI

La ministre du commerce, Lekezim-Balouki Bernadette et le vice-président du Bureau Veritas Rabih Halabi ont effectué hier mardi une visite au poste de frontière Togo-Benin de Sanvee-Condji pour s'acquérir du fonctionnement de la plateforme du Guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE).

Cette descente des autorités s'inscrit dans l'approche inclusive adoptée par le ministère du Commerce et SEGUCE-Togo pour suivre de bout en bout le fonctionnement de la plateforme GUCE dans les lieux de déploiement.

Le GUCE est un dispositif géré par le bureau Veritas, leader mondial des services d'évaluation de conformité et de certification pour favoriser la transparence dans les relations entre les acteurs du commerce et de réduire considérablement les délais de traitement des marchandises.

Elle est une plateforme dématérialisée et interactive qui se révèle comme un moyen pour l'Etat de lutter contre la fraude dans le processus de dédouanement et sécuriser ses recettes.

A terme, le guichet unique permettra d'accroître le trafic commercial terrestre, aéroportuaire et portuaire au Togo.

« Nous sommes aujourd'hui à Aného comme on l'a fait à d'autres postes, pour voir comment se passe le fonctionnement du guichet unique », laisse entendre la ministre Lekézim. Pour elle, cette visite a été vraiment



La ministre saluant le personnel

une opportunité de savoir que tout va bien. Elle a tout de même regretté certains disfonctionnements

solutions seront trouvées à toutes les doléances soulevées dans le but d'assurer une meilleure

Rabih Halabi a pour sa part indiqué que le déploiement du Guichet unique est achevé et il ne reste que des étapes

fluides certaines opérations économiques. Une volonté des autorités togolaises pour attirer



La ministre et les responsables de SEGUCE suivant une explication du fonctionnement des installations

parfois liés aux interruptions de la connexion internet.

Elle a rassuré que des

intégration du guichet unique au poste de frontière de Sanvee Condji.

d'amélioration.

Installée au Togo depuis plus d'un an, SEGUCE-Togo contribue à rendre

les investisseurs et promouvoir l'emploi.

Charles

Eligibilité du Togo au Threshold du MCC LES EXPERTS EN MISSION EN LOMÉ SATISFAITS DES RÉFORMES ENGAGÉES

Gilbert Bawara , « Ces réformes là répondent avant tout à l'intérêt de notre pays »

Le 16 décembre 2016, le Togo a été déclaré éligible par le conseil d'administration du Millénium Challenge Corporation (MCC) au programme seuil "Threshold". Ainsi, pour définir une feuille de route pour l'exécution du programme, une mission des experts du Millénium Challenge Corporation (MCC) conduite par Thomas Kelly, a séjourné à Lomé du 29 au 3 mars 2016.

Un séjour qui a permis à la délégation de rencontrer les responsables de plusieurs institutions, telles que la primature, l'assemblée nationale, le secteur privé, la société civile... La conférence de presse qui a bouclé le séjour a permis aux membres de la délégation d'apprécier les avancées du Togo dans plusieurs domaines.

« Quand nous sommes arrivés dans le pays nous avons mené des consultations à divers degrés, des consultations vraiment très détaillées pour rencontrer tous les acteurs du pays, l'analyse que nous avons à la suite de ces rencontres, c'est qu'il y a du progrès », a confié Thomas Kelly. Il s'est étonné de voir le travail accompli et des avancées dans le pays.

Pour l'étape suivante a souligné Thomas Kelly, « C'est la mise en place des équipes d'économistes du



Les responsables du MCC et quelques membres du Gouvernement

coté du MCC et une équipe d'économistes du côté du gouvernement togolais ». Il sera aussi question de ceux des investissements privés et des acteurs sociaux. Des équipes qui vont travailler ensemble pour le diagnostic des obstacles au sein de l'économie togolaise afin de pouvoir définir les domaines dans lesquels il faut agir, a-t-il expliqué.

Le ministre de la fonction publique, du travail et des réformes administratives, Gilbert Bawara a laissé entendre à l'issue de la rencontre de la presse que l'éligibilité au programme seuil du MCC, est un « geste d'encouragement » et « la

reconnaissance des efforts considérables » que le Togo a déployés tant que pays.

Par ailleurs le ministre reconnaît qu'il y a encore des efforts à faire pour accéder au programme "Compact" qui permettra au Togo de bénéficier d'une enveloppe plus consistante de la part du gouvernement américain.

D'autres missions sont annoncées dans les jours prochains probablement le mois prochain pour accentuer les échanges.

Fondé en 2004, le programme MCC se distingue à plusieurs égards des politiques d'aide américaines

passées et actuelles par un processus concurrentiel qui récompense les pays pour les actions passées mesurées par des indicateurs de performance objectifs, un mandat pour chercher à réduire la pauvreté par la croissance économique, l'obligation de solliciter des propositions élaborées uniquement par les pays avec la participation de la société civile pour une large qualification au programme.

Charles

Football/ Matches Togo-Tunisie ADÉBAYOR NE VEUT PAS DE LA SÉLECTION LA FÉDÉRATION PREND ACTE

L'équipe nationale du Togo, les Eperviers dispute les 25 et 29 mars prochains leurs matches contre la Tunisie comptant pour les éliminatoires CAN 2017 au Gabon. Le 25 mars en allez en Tunisie, et le 29 en retour à Lomé au stade de Kégué. Parmi les joueurs retenus, l'ancien capitaine, Emmanuel Adébayor Sheyi, international togolais évoluant actuellement en Angleterre, plus précisément à Crystal Palace. Mais depuis hier, ce dernier a fait savoir, dans une lettre adressée à la fédération, qu'il ne pouvait pas faire parti du groupe. Raison évoquée, il ne souhaite pas interrompre l'entraînement avec sa nouvelle équipe, car cela l'affecterait physiquement et



Adébayor Shéyi

mentalement ».

« En effet, comme vous le savez sans doute, je viens de signer pour une nouvelle équipe à Londres et je fais tout mon possible pour être à 100% physiquement et mentalement. Je

m'entraîne très dur avec Crystal Palace afin d'assurer les meilleurs résultats pour l'équipe pendant la reste de la saison », peut-on lire dans la lettre. Des raisons que beaucoup d'observateurs

trouvent fantaisistes, car, il n'est pas le seul à s'être engagé dans une nouvelle équipe en Europe et à être sollicité au même moment par sa sélection.

Si la réaction d'Adébayor, est à tout point de vue justifiée, elle pourrait malheureusement contribuer à nourrir un dégoût très poussé de la part bon nombre de togolais. Déjà, depuis quelques temps, il n'est plus chouchouté comme ce fut le cas il y a quelques années, certains estimant qu'il en faisait de trop.

En tout état de cause, avec ou sans Adébayor, les Eperviers doivent livrer ces matches. Et l'on se tourne désormais, vers Tom et Abalo respectivement

entraîneur et adjoint, qui devraient mettre en place, un schéma tactique de jeu, capable à même d'être à la hauteur de l'événement. Chose que beaucoup doute, car l'entraîneur actuel, depuis son arrivée, a toujours fait preuve, d'un manque de tactique de jeu digne d'un entraîneur professionnel.

Par ailleurs sur la décision d'Adébayor, un communiqué de la FTF en date du 08 mars signé de son Secrétaire Général, Pierre Lamadokou, dit prendre acte. « La Fédération prend acte et reste optimiste sur son rapide retour au sein de la sélection nationale » précise le communiqué.

Le Sportif Togolais

Quittance sécurisée

POURQUOI SON INTRODUCTION PAR L'OTR DANS LA COLLECTE DES RECETTES FISCALES ET DOUANIÈRES

L'Office Togolais des recettes a procédé à l'entrée en vigueur le 1er janvier dernier, de la quittance sécurisée. Un système mis en place par la nouvelle régie financière qui consiste en la délivrance d'un reçu de paiement en vue de sécuriser la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières. Une quittance délivrée pour tout paiement manuel au même titre que les quittances automatiques qui sont délivrées aux contribuables par le système informatiques SYDONIA WORLD et SGIO.

Regroupés en 2 carnets de 25 quittances, constituées pour chacune des quittances de 4 feuillets autocopiants, son utilisation consiste en la communication par l'agent de l'OTR au contribuable, le montant de la recette manuelle qu'il doit payer. Ce dernier procède alors au paiement et s'assure que l'agent qui perçoit le paiement remplisse la quittance avec les informations le concernant, telles que, la nature de la recette payée, le montant, la date, le nom, la

signature, le bureau de la collecte. Le premier feuillet est ainsi donné muni du code barre sur lequel est inscrit verticalement et à droite la mention « *original au contribuable* ». Pour Franck AKAKPO, directeur des Finances à l'OTR, cette quittance intègre divers éléments de sécurité, infalsifiables permettant lors du contrôle de déterminer l'authenticité de la quittance. L'un des éléments de sécurité est l'encre thermo chromique à fond bleu dans lequel figure l'inscription « OTR » dans le coin inférieur droit en bas de la quittance. « *La vérification de l'authenticité se fait en frottant sur cette partie et quand la partie se chauffe, elle devient blanche. Lorsqu'on laisse refroidir, progressivement, après quelques secondes, la partie redevient normale avec le fond bleu. En plus de cet élément de sécurité, il en existe plusieurs autres que nous ne sommes pas autorisés à dévoiler* », explique le directeur des finances.

S'agissant des anciennes quittances qui étaient utilisées dans



Franck Akakpo

la collecte manuelle des recettes au sein de l'OTR, elles ne sont plus valides depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle quittance. De ce fait, ces anciennes quittances sont retirées systématiquement de la circulation. Les contribuables devraient donc restés vigilants.

Désormais, tout contribuable qui paie manuellement ses droits et taxes devraient systématiquement exiger une quittance sécurisée. Une manière pour lui d'avoir une

garantie que l'argent payée ira vraiment dans les caisses de l'Etat. En outre, obtenir une quittance sécurisée protège le contribuable en cas de contrôle ou d'éventuelles réclamations de l'OTR pour non paiement de ses droits et taxes.

Facture normalisée et quittance sécurisée sont des outils complémentaires de l'OTR qui permettent à la nouvelle régie de mieux mobiliser les recettes en limitant d'éventuelles déperditions des recettes et d'avoir une meilleure traçabilité de ces recettes. Franck Akakpo, pense que pour faire face aux besoins nationaux qui sont de plus en plus croissant, la maximisation des recettes est nécessaire, et donc les outils introduits par l'OTR visent tout simplement à atteindre cet objectif. Il en appelle au sens du civisme et de patriotisme afin que la contribution et la participation du public permettent la mise en œuvre desdits outils. « *Il y va de l'intérêt du pays* », conclut-il.

T.B.



ESM C
ENTREPRISE SOCIALE DE MARCHÉ COMMUN
 Conseil en Organisation des Affaires Commerciales, Recherche & Développement de logiciels, Exploitation du Progiciel MCNP, Commerce sur Internet
 RCCM N° : TG-LOME 2014 B 514 - N°FISCAL 1455870 - N°CNCS 42425

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la réalisation et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment l'objectif 1: « **éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde** » et l'objectif 8: « **promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un vrai travail décent pour tous** », l'Entreprise Sociale de Marché Commun (ESMC) a mis en place l'outil progiciel **MCNP** pour l'exécution de ces ODD à l'horizon 2030.

Pour ce faire un appel à candidature est lancé par l'ESMC à toute personne physique pour le recrutement des « **intégrateurs humains sans-laissés-pour-compte** » dont la mission consiste à :

- Exécuter les souscriptions aux Comptes Marchands et aux Bons de Consommation pour soi et pour tiers.
- Exécuter l'activation pour tous (ouverture de Comptes Marchands pour soi et pour tiers).

Conditions à remplir :

- Souscrire soi-même au Compte Marchand et à 10 Comptes pour tiers au montant de vingt-six mille huit cent soixante-quinze francs CFA (26.875 F CFA),
 - Remplir le formulaire de l'offre d'emploi « **d'intégrateurs humains sans-laissés-pour-compte** »,
 - Maîtriser l'outil informatique,
 - Parler couramment le français et une langue de la localité d'affectation,
 - Bien maîtriser la localité d'affectation.
- * **NB : Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une moto avec une visite technique, d'une assurance moto à jour et d'un permis de conduire est un atout majeur.**

L'inscription est ouverte sur le site www.esmcgacsource.com/inscription autonome offreur d'emploi **d'intégrateurs humains sans-laissés-pour-compte**.

Pour d'amples informations et pour la souscription appeler les numéros suivants : + (228) 93 66 62 75 / 96 00 11 85.